

ARCHIVES



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, 2517 KJ La Haye. Tél. 92 44 41. Télégr. Intercourt, La Haye.

Télex 32323.

Communiqué

*non officiel
pour publication immédiate*

Le communiqué précédent
portait le n° 86/18

N° 87/1

Le 16 janvier 1987

Réactions faisant suite à l'arrêt du 22 décembre 1986
en l'affaire du Différend frontalier
(Burkina Faso/République du Mali)

Le Greffe de la Cour internationale de Justice porte ce qui suit à l'attention de la presse :

A la suite de l'arrêt rendu le 22 décembre 1986 par la Chambre que la Cour internationale de Justice a constituée en l'affaire du Différend frontalier (Burkina Faso/République du Mali), le président du Burkina Faso, le capitaine Thomas Sankara, et le président de la République du Mali, le général Moussa Traoré, ont envoyé au président de la Chambre, M. Mohammed Bedjaoui, des messages dans lesquels ils réitèrent leur acceptation de la décision rendue et s'engagent à faciliter son application sur le terrain.

On trouvera en annexe le texte des messages dont il s'agit, datés respectivement du 24 décembre 1986 et du 10 janvier 1987.

Message envoyé le 24 décembre 1986
au président de la Chambre par le chef d'Etat
et de gouvernement du Burkina Faso

"Monsieur le Président,

Lorsque les Gouvernements du Burkina Faso et de la République du Mali, obéissant aux aspirations profondes de leurs peuples respectifs à la paix et à l'amitié portaient, devant votre auguste assemblée, le différend frontalier qui opposait les deux pays, ils plaçaient plus qu'un espoir aux délibérations de la Cour internationale de Justice.

Certes, ils attendaient de cette institution internationale reconnue et acceptée par les deux Etats qu'elle dise le droit pour départager deux volontés apparemment inconciliables parce que défendant chacune la souveraineté d'un Etat mais aussi et surtout, ils nourrissaient l'immense espoir de voir l'institution internationale apporter sa contribution à la réconciliation de deux peuples frères unis par l'histoire et la géographie mais que l'impérialisme international a réussi à opposer momentanément grâce à ses sordides et odieuses manoeuvres.

Quarante mois se sont écoulés depuis et l'histoire a largement démontré et convaincu que le compromis historique de septembre 1983 méritait d'avoir été signé car il offrait des perspectives nouvelles d'une paix véritable aux peuples malien et burkinabé. La guerre de Noël 1985 a enseigné la sagesse aux Parties et aiguisé davantage leurs aspirations à l'amitié, à la fraternité et à la paix.

Monsieur le Président,

La Chambre que vous avez présidée n'a pas trahi la confiance et l'espoir que le peuple burkinabé a placés en elle. Et le verdict qu'elle a rendu reflète non seulement le sérieux avec lequel vous avez pris à coeur la grandeur de la mission qui était la vôtre mais elle témoigne également de votre souci permanent et inébranlable d'aider deux peuples frères à tourner une triste page de leur histoire et à s'engager résolument vers le noble combat, celui qui vaille la peine d'être mené : la bataille pour l'indépendance économique et le bonheur des peuples. En ce moment historique, tout le peuple burkinabé, son Conseil national de la révolution et son Gouvernement révolutionnaire se joignent à moi pour remercier sincèrement tous les juges de la Cour internationale de Justice pour l'effort de réconciliation entrepris entre les peuples burkinabé et malien.

C'est également le lieu de rendre hommage à vous-même personnellement, Monsieur le Président, pour tous les sacrifices que vous avez consentis pour aboutir aux conclusions actuelles, et la qualité du travail accompli est à votre honneur.

Monsieur le Président,

Je puis vous assurer que fidèle aux engagements pris lors du compromis historique de septembre 1983, mon pays, le Burkina Faso, accepte l'arrêt rendu par la Cour et s'engage à faciliter toutes les procédures tendant à son application. Je voudrais vous prier de bien vouloir rassurer la communauté internationale quant à notre acceptation de cette décision.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma haute et fraternelle considération.

La Patrie ou la mort, nous Vaincrons !

Capitaine Thomas Sankara

Président du Conseil national de la
Révolution, Président du Faso
Chef du Gouvernement."

Message envoyé le 10 janvier 1987 au président de la Chambre
par le président de la République du Mali

Monsieur le Président,

Le 16 septembre 1983 les Gouvernements du Burkina et du Mali ont librement choisi par un compromis signé à cet effet de soumettre à une Chambre de la Cour internationale de Justice le différend frontalier entre nos deux pays. Ce faisant le peuple malien et ses dirigeants, déjà conscients des pertinentes dispositions de l'article 94 paragraphe 1 de la Charte des Nations Unies, souscrivaient expressément qu'ils acceptent comme définitif et obligatoire l'arrêt de la Chambre. Cet arrêt rendu le 22 décembre 1986 par la Chambre placée sous votre présidence a été accueilli au Mali comme l'expression du droit et de l'attachement connu du peuple malien au règlement pacifique de tous les différends. Voilà pourquoi le Gouvernement du Mali tout en prenant acte de ce verdict de la Cour internationale, se range à la décision de la Cour internationale de Justice et vous assure que fidèle aux idéaux du peuple malien cet engagement sera lui aussi respecté. Le Gouvernement du Mali ne ménagera rien afin qu'à la faveur de la force du droit les peuples frères du Burkina et du Mali qui ont en commun un très riche patrimoine historique, fassent de nos zones frontalières des zones de développement et de paix. Cette démarche, conforme à l'option permanente du peuple malien qui abandonne totalement ou partiellement sa souveraineté si l'unité africaine l'exige, inscrira définitivement cet arrêt du 22 décembre 1986 comme un exemple historique pour l'Afrique et pour la communauté internationale. Ce sera la meilleure récompense des titanesques et louables efforts que vos collègues membres de la Chambre, tous ceux qui ont collaboré à vos côtés et vous-même, Monsieur le Président, vous avez tous fournis pendant plus de quarante mois. Ce sera sûrement aussi la meilleure manière de remercier les Chefs d'Etat des pays amis, les responsables des organisations internationales, tous ces hommes de paix qui n'ont rien ménagé pour que ce différend soit réglé par le droit.

En vous assurant de la totale disponibilité du Gouvernement du Mali pour faciliter la mission des experts, je vous réitère nos remerciements pour votre engagement personnel et nos félicitations pour le service rendu à l'Afrique par l'un de ses dignes fils.